

Direction générale adjointe chargée de la solidarité  
Pôle solidarité autonomie  
Direction des actions pour l'autonomie  
Service des accueils et de l'appui médico-social

Réf à rappeler : AL  
DGAS-PSA-DAPA-SAAMS  
Affaire suivie par Mme LABORDE  
Tél : 05 56 99 34 07

Bordeaux, le 4 SEP. 2017

Madame, Monsieur,

Je souhaite vous informer de l'existence d'une entreprise dénommée « Cette famille ». Elle intervient sur le territoire national pour proposer des services payants aux accueillants familiaux et aux personnes accueillies, ainsi qu'à leurs familles.

Cette entreprise propose de mettre en relation des personnes âgées et des accueillants familiaux ainsi que de réaliser un suivi. Or, la réglementation mentionne que seul le Département peut exercer cette mission. Elle présente également de nombreux services tarifés pour lesquels les accueillants et les accueillis ne devraient pas avoir à payer.

Je tiens donc à vous alerter sur notre questionnement quant à l'illégalité de leurs pratiques. En effet, le Département de la Gironde n'a passé aucune convention avec cette entreprise et leurs interventions relèvent de la compétence du Bureau des Accueils Familiaux et Collectifs.

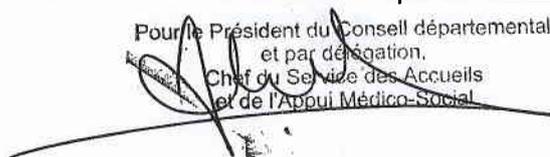
De plus, cette entreprise ne maîtrise pas le cadre légal et ne connaît pas la réalité du métier d'accueillant familial, je vous demande ainsi d'être vigilant à toute demande qui pourrait vous être faite de leur part.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez porter à ma connaissance.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil départemental de la Gironde,

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Chef du Service des Accueils  
et de l'Appui Médico-Social

  
Amélie LABORDE